

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
EN DATE DU 5 AVRIL 2016**

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, TRIBOULIN, COQUARD, GROSMOLLARD, BLAIN, CHABANNE, CHEVALIER, DUPUY, GUERPILLON, JOUBERT, VINCENT, SOULARD

EXCUSÉS : Mrs CHARBONNIER, BIEF, GIRAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BLAIN

-
- **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 MARS 2016** : Il est approuvé à l'unanimité
 - **TAUX IMPOSITION** : Sur proposition de Madame le Maire et des membres de la commission « Finance » et après en avoir débattu, il a été décidé une augmentation linéaire de 0,02% des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016. (1 abstention et 10 voix pour). Le produit des taxes se présente comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	799 800	13,02%	104 133
Foncier Bâti	502 900	19,30%	97 059
Foncier Non Bâti	62 600	48,72%	30 498
TOTAL	1 365 300		231 690

- **PARTICIPATION BUDGET CCAS** : Il est voté à l'unanimité une subvention d'un montant de 3800,00 € nécessaire pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale.
- **DOTATION FOURNITURE SCOLAIRE** : Il est décidé à l'unanimité d'attribuer la somme de 70 € par élèves (pour 83 élèves).
- **COMPTES ADMINISTRATIFS** : Sur proposition de Monsieur Guy COQUARD, 2ème adjoint, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif de la commune de l'exercice 2015, le compte administratif du service public d'assainissement de l'exercice 2015, le compte administratif du budget annexe « Lotissement Zone Artisanale le Garel » de l'exercice 2015.
- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015** :
 - **budget communal** :
 - Il est constaté un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2015 de 328 335.30 €
 - Il est décidé à l'unanimité d'affecter ce résultat en réserves au compte 1068 pour 167 941.23€ afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement, et en report de fonctionnement au compte 002 pour 160 394.07 €
 - **budget annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel »** :
 - Il est constaté un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2015 de 50.78 €
 - Il est décidé à l'unanimité d'affecter ce résultat en report de fonctionnement au compte 002
 - **budget annexe service public d'assainissement** :
 - Il est constaté un résultat en section d'exploitation au 31 décembre 2015 de 21 044.40 €
 - Il est décidé à l'unanimité décide d'affecter ce résultat en report de fonctionnement au compte 002

- **BUDGETS PRIMITIFS :**

- **budget communal :** Le budget primitif de la commune de l'exercice 2016 d'un montant en section de fonctionnement de 743 965.07 euros et en section d'investissement de 521 103.03 euros est voté à l'unanimité.
- **budget annexe service public d'assainissement :** Le budget primitif du service public d'assainissement (M49) de l'exercice 2016 d'un montant en section d'exploitation de 34 147.21 euros et en section d'investissement de 79221.19 euros est voté à l'unanimité.
- **budget annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » :** Le budget primitif de l'annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » de l'exercice 2016 d'un montant en section de fonctionnement de 637 288.18 euros et en section d'investissement de 663 929.64 euros est voté à l'unanimité.

- **TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS COMMUNAUX :**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer le taux de promotion d'avancement de grades des agents. Ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Mme le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :
Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à 100%. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS :**

- **« Bâtiments » :** L'état des lieux réalisé par M. Alain Vincent, met en évidence qu'il n'est pas envisageable de réaliser des travaux de mise en accessibilité de la salle du fond du restaurant « chez Fabien » et des sanitaires sans modifier considérablement l'existant. Ce qui engendre des frais importants.
- **« Animation-Vie culturelle » :** Mme Joubert fait un compte - rendu de la réunion du 4 avril pour la préparation de la fête de la musique.
- **« Vie associative-Jeunesse et sports » :** Mme le Maire rappelle la réunion avec le club de foot et les municipalités de St Martin et St Barthélémy Lestra, le samedi 23 avril à 11h. M. Vincent fait part du fait que le cyclo canton organisé par la Communauté de Communes est avancé au 1^{er} week end de juin, le 4 et 5 juin. Un temps fort est prévu le samedi soir pour fêter le 20^{ème} anniversaire de cette manifestation.
- **« Urbanisme » :** Les membres de la commission font un compte-rendu de la réunion du 16/03 avec les Personnes Publique Associées. L'aboutissement du SCOT fait apparaître une évolution du potentiel constructible communal énoncé dans le projet d'Aménagement de Développement Durable. Ceci entraîne donc une modification de ce premier document. Cette démarche est susceptible de donner lieu à de nouvelles réunions publiques selon la position de la DDT. La commission s'est réunie le 22/03 pour reprendre un certain nombre de points avant la prochaine réunion avec le cabinet d'urbanisme le 13 Avril à 9h.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Contrat pluri-annuel signé avec le Département :** Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a rendez-vous le 21 avril 2016 avec Mr PEYLACHON, vice-président au Conseil Départemental en charge des contrats pluriannuels afin d'aborder le contrat 2009-2014 pour lequel s'applique la règle de caducité. Il s'agit de demander le maintien du subventionnement de la 1ère tranche de travaux de l'aménagement de la Demeure du Prieuré.
- ✓ **Assemblée générale de l'office du tourisme des Collines du Matin :** Mme Joubert explique que la situation de l'office est aujourd'hui incertaine du fait de la Loi NOTre qui redéfinit les compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et qui de fait oblige les structures de tourisme à se réorganiser.
- ✓ **Assemblée générale du Comité des 4 Cantons :** Un concours de boule sera organisé à Chambost le 24 septembre.
- ✓ **Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loise et de la Toranche :** Un résultat d'étude a été rendu aux élus du territoire afin de présenter les travaux d'aménagement à envisager sur les cours d'eau. Les travaux sont conséquents. Sur la commune de Chambost, ils porteront essentiellement sur les ripisylves, sur la lutte contre la renoué du Japon et sur l'aménagement de quelques ouvrages pour le franchissement piscicole.

Prochaines réunions du conseil municipal : le 2 mai, 7 juin et le 5 juillet,

Fait en mairie le 12 avril 2016
Le Maire